

Paris, le 6 juin 2007

AVIS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT N° 06/2007

Objet : Révision des taux de l'IEOM

A compter du **13 juin 2007**, les taux de l'IEOM sont fixés comme suit :

- **5,00 % l'an pour la facilité de prêt marginal**, taux post-compté,
- **5,00 % l'an pour l'escompte de chèques**,
- **Compte tenu de l'avis n°05/2007, le taux de la facilité de dépôt**, évoluant en même temps que le taux de réescompte de l'IEOM, avec une marge de 100 points de base en-dessous, **reste inchangé (1,75 %)**.



Alain VIENNEY